

Procès-Verbal
Séance du Conseil Municipal
du 6 février 2026 - 20h30

Conseillers présents : Nathalie DURANTON – Maire
 Marcel Bernard SIMBELIE – 1^{er} Adjoint
 Laurent JUBERTIE – 2^{ème} Adjoint
 Hubert LAMOTHE – 3^{ème} Adjoint
 Isabelle SOL, Pierre SINDOU et Laurent GAY

Membres en exercice : 11
 Présents (Quorum) : 7
 Procurations : 4
 Votants : 11

Absents excusés : Elodie BOULANGER (procuration à Nathalie DURANTON), Céline CERTES (procuration à Pierre SINDOU), Michaël LÉA (procuration à Isabelle SOL) et Sébastien MONTEIL (procuration à Marcel Bernard SIMBELIE)

Secrétaire de séance : Pierre SINDOU

1) **Secrétaire de séance :** Pierre SINDOU

2) **P.V. Séance du 05/12/2025 :** approuvé à l'unanimité

3) **Décisions du Maire présentées**

Décision n°2026-01 : validation devis La Gare Architectes pour les études complémentaires sur la restauration de l'église à hauteur de 32 407 € TTC et demande de subvention DRAC pour 8 000 €

Décision n°2026-02 : Départ locataires logement communal étage droite et location logement étage gauche

4) **Validation enquête publique chemins ruraux à Noelle et Masclat**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération n° 2024-30a du 11 novembre 2024 exposant le projet d'aliénation et d'échange de chemins ruraux à Noelle et à Masclat, le Conseil Municipal avait validé la mise à l'enquête publique pour ces deux projets.

L'enquête publique a eu lieu du 3 novembre au 18 novembre 2025 inclus. Elle donne lecture des rapports et conclusions pour ces deux chemins ruraux, qui sont favorables au projet.

Validation du Conseil Municipal à l'unanimité pour :

- L'aliénation de parcelles et échange du tracé du chemin à Noelle, au prix de 1000 €, à la charge de l'acquéreur, en plus des frais notariés ;
- L'aliénation du chemin rural à Masclat, au prix de 1000 €, à la charge de l'acquéreur, en plus des frais notariés.

5) **Demande subvention DETR 2026 : cimetière**

Madame le Maire expose au conseil les démarches et réflexions réalisées en vue de la réfection des allées du cimetière. Des réunions sur site ont eu lieu avec le CAUE et Corrèze Ingénierie. Elle expose le projet envisagé, qui sera soumis à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France en raison du Site Classé de la Butte de Turenne et du Site Patrimonial Remarquable de Ligneyrac. Il prévoit un revêtement des allées, en palliant les problèmes d'écoulement des eaux et en tenant compte de la structure du sol. Corrèze Ingénierie accompagnerait la commune dans ce projet, dont le coût est estimé à 97 084,80 € TTC (travaux, assistance technique, etc.)

Un financement de l'Etat et du Conseil Départemental sont possibles, dans le cadre de la DETR 2026 pour l'Etat et dans le contrat de solidarité communale pour le Département.

Validation du Conseil Municipal à l'unanimité pour :

- Lancer le programme, conventionner avec Corrèze Ingénierie, demander les subventions possibles selon le plan de financement suivant :

Subvention DETR	15 000,00 €	(30 % plafonné à 50 000€ de travaux)
Conseil Départemental	4 835,00 €	
Fonds Compensation TVA	15 925,79 €	
Autofinancement	61324,01 €	

6) **Projet d'enfouissement de réseaux : Lafont et Champ du Roy**

Madame le Maire explique au Conseil Municipal qu'elle a été sollicitée pour donner un avis sur le projet d'enfouissement de réseaux électriques à Lafont, en lien avec une installation photovoltaïque. Ce projet a mis en évidence la possibilité d'enfouir à cette occasion les réseaux électriques et de supprimer plusieurs poteaux aériens.

À cela, s'est ajouté le projet d'enfouissement de réseaux d'eau potable en haut du bourg, pouvant permettre d'inclure le réseau d'électricité dans la zone du Champ du Roy.

Contact a été pris également avec Orange pour une participation en cas d'enfouissement du réseau de télécommunication dans les deux secteurs concernés.

La charge imputée à la commune concernerait le coût de la sur largeur des tranchées réalisées pour enfouir les différents réseaux.

Elle ajoute que la suppression de ces poteaux s'inscrit dans les principes du Site Patrimonial Remarquable et que ces deux projets sont dans le périmètre du Site Classé de la Butte de Turenne. De plus, l'enfouissement permet la fiabilisation de ces réseaux. Enfin, cette collaboration représente une économie sur les deniers publics.

Validation du Conseil Municipal à l'unanimité pour :

- la participation communale à hauteur de 7 276,12 €, représentant 50 % du coût du projet à Lafont,
- la participation communale à hauteur de 11 590,20 €, représentant 50 % du coût du projet au Champ du Roy.

7) Motion de recours contre le Mercosur

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'elle a été sollicitée par les parlementaires et le Président du Conseil Départemental pour apporter son soutien au projet de recours en annulation de l'État, élaboré en vue d'une saisine de la Cour de justice de l'Union européenne contre le projet d'accord d'association entre l'Union européenne et les pays du Mercosur (Argentine, Brésil, Paraguay, Uruguay).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, apporte son soutien au recours, fondant sa décision sur la nécessité impérieuse de protéger les agriculteurs et les populations rurales de son territoire face à une concurrence destructrice, de préserver la souveraineté alimentaire de la France, de garantir des conditions de concurrence équitables et d'assurer la sécurité sanitaire des consommateurs.

8) Point sur l'urbanisme

- a. SPR : 2 offres reçues suite à la consultation de bureaux d'études pour engager la transformation de l'AVAP en PVAP. Une analyse des offres est en cours, un complément d'information sera demandé aux candidats, dont les offres sont très hétérogènes. Le délai de 18 mois est envisagé pour mener à terme cette procédure.
- b. Informations PLUi - calendrier :
 - i. arrêt du PLUi à l'ordre du jour du Conseil Communautaire du 26 février
 - ii. Dates prévisibles de l'enquête publique de fin juin à fin août
 - iii. Approbation du PLUI prévisible en Conseil communautaire à l'automne 2026

9) Point travaux et programmes en cours

- **Travaux mairie** : peinture refaite dans la salle du conseil et les bureaux par l'agent technique ;
- **Travaux logements** : remplacement d'un radiateur électrique dans le logement étage gauche et peinture de rafraîchissement dans le logement étage droite avant remise à la location.

10) Point réunions extérieures

Réunion à Collonges-la-Rouge avec élus du secteur et Région Nouvelle Aquitaine sur transport par bus, à laquelle Marcel Bernard Simbèlie a participé :

Réflexions sur la possibilité de créer des allers-retours supplémentaires sur la ligne de bus n°223 Meyssac -> Brive (essentiellement à la mi-journée pour intégrer les besoins de correspondances en gare de Brive avec la ligne SNCF POLT), ainsi que sur la communication.

Une étude sera réalisée avec le transporteur ; elle fera l'objet d'une validation préalable interne Région Nouvelle Aquitaine avant de revenir vers les communes.

11) Organisation bureau de vote élections municipales 15 mars 2026

Présentation d'un tableau détaillant les permanences à assurer par tous les conseillers entre 8h. et 18h.
Échanges sur la répartition des plages horaires entre les conseillers présents.

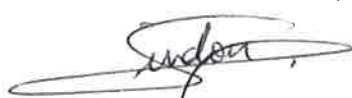
12) Informations et Questions diverses

- Cadeaux aux aînés : remerciements reçus en mairie suite à la distribution,
- Logements communaux : disponibilité logement étage droite au 1^{er} mars 2026.

Séance levée à 23h15.

21 MARS 2026

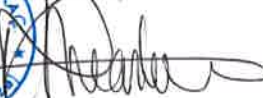
Secrétaire de séance,



Pierre SINDOU



Le Maire,



Nathalie DURANTON.